

APPEL A REMONTÉE D'EXPÉRIENCES LOCALES

Conception d'un livret pratique « Les conseils citoyens, levier pour la co-construction des contrats de ville »

Un livret pour accompagner les territoires

La loi du 21 février 2014 introduit le principe de co-construction de la politique de la ville via l'association des conseils citoyens « à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville » (article 7).

Impliquant une participation directe d'acteurs non institutionnels (habitants, commerçants, représentants associatifs, usagers...) à la conduite de l'action publique, la « co-construction » avec les conseils citoyens est une manière à part entière d'envisager les politiques publiques. Par une pleine intégration des acteurs du « quotidien » dans le paysage partenarial du contrat de ville, l'objectif recherché est celui de l'enrichissement de la décision finale.

Or, les réalités locales témoignent de dynamiques différenciées : alors que certains conseils citoyens sont pleinement associés à la co-construction de la démarche partenariale, d'autres ne sont que consultés, voire seulement informés des projets.

Bien que le soutien politique et l'intérêt que les partenaires peuvent porter au dispositif est indispensable, **la mise en œuvre d'une réelle co-construction est souvent liée aux méthodes employées pour accompagner la dynamique.**

Le livret « Les conseils citoyens, levier pour la co-construction des contrats de ville », dont la publication est prévue à l'automne 2020, viendra **accompagner cet enjeu d'outillage des professionnels, élus et conseils citoyens eux-mêmes. Il comprendra des fiches pratiques incluant des éléments de méthodes et des illustrations de terrain.**

Faites-nous part d'expériences inspirantes !

Pour enrichir les fiches pratiques du livret, **nous recherchons des retours d'expérience à valoriser !**

Que vous soyez un.e professionnel.le, un.e élu.e ou un.e conseiller.ère citoyen.ne, **n'hésitez pas à nous faire parvenir vos contributions**. Les expériences locales à valoriser devront s'inscrire dans l'une des six rubriques suivantes :

Faire émerger une dynamique collective

→ Expériences attendues : *impulsion d'une dynamique collective par un individu ou un petit groupe de personnes ; mise en place de démarches fédératrices en mesure de rendre le collectif plus dynamique et plus attractif ; mise en place d'actions de communication destinées à faire connaître les missions et travaux du conseil citoyen...*

Identifier les facteurs mobilisateurs

→ Expériences attendues : *organisation d'événements territoriaux inter-acteurs ; sollicitation d'un accompagnement extérieur favorisant la mobilisation du collectif ; suivi de formations autour des savoir-faire liés au bon fonctionnement interne de l'instance (prise de parole ; structuration d'un projet commun ; techniques d'animation collective...) ou à la compréhension des enjeux de participation et de relation partenariale (co-formations élus-techniciens-conseils citoyens, par exemple)...*

Adapter ses pratiques et ses postures professionnelles

→ Expériences attendues : *instauration d'une culture de l'échange et de la circulation des informations entre les conseils citoyens et les autres partenaires (temps de présentation de la programmation ; transmission des informations aux conseils citoyens en amont des réunions ; simplification des documents à transmettre...) ; adaptation des horaires de réunions ; adaptation du langage professionnel...*

Etablir les règles de la co-construction

→ Expériences attendues : *organisation d'une réunion partenariale pour co-définir avec le conseil citoyen son périmètre d'intervention dans les différentes instances de la politique de la ville ; mise en place d'une charte locale de la participation (document pouvant être spécifique au conseil citoyen ou inclus dans une charte regroupant l'ensemble des instances participatives locales et précisant leur articulation entre elles)...*

Rendre compte des travaux

→ Expériences attendues : *mise en place d'un système de validation partagée des documents et de circulation des informations ; réalisation de comptes rendus (par les partenaires, dont font partie les conseils citoyens) veillant à faire état des interventions et propositions du conseil citoyen...*

Evaluer le travail partenarial

→ Expériences attendues : *organisation d'une réunion « bilan » en fin d'année réunissant acteurs institutionnels et conseils citoyens (mise en avant des réussites du partenariat, identification des difficultés rencontrées, formalisation de perspectives pour l'année suivante) ; évaluation et valorisation de l'apport des conseils citoyens dans la conduite de la programmation annuelle ; rédaction d'un rapport annuel de la co-construction...*

Vos expériences sont à transmettre, *via* le formulaire joint, à l'adresse suivante : conseils-citoyens@anct.gouv.fr